



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2018

**Absents excusés avec procuration :**

**Joel Fluck a donné procuration à Christian Claudon**

**Monique Amet a donné procuration à Virginie Gremillet**

**Absents excusés : Michel Villaumé – Annie Freudenberger – Jean Fouché**

**Secrétaire de séance: Philippe PARADIS à l'unanimité des membres présents.**

Approbation du compte rendu du 14 décembre 2017

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :  
Demande de subventions exceptionnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**1. Etudes relatives à la charte Zéro Phyto.**

Depuis 2014, la commune de Lépanges-sur-Vologne s'est engagée dans une démarche de ne plus utiliser de produits phytosanitaires en procédant à l'arrachage manuel des herbes sur les places communales, par une taille raisonnée des végétaux des espaces verts et par un fauchage annuel le long des voiries.

Cette pratique appliquée selon les lois dites « Grenelle de l'Environnement » permettent de préserver et de reconquérir la qualité des eaux souterraines et superficielles en réduisant voire en supprimant les pollutions d'origines agricole et assimilé notamment par les nitrates et les pesticides.

Depuis le 1 janvier 2017, la loi sur le zéro phyto interdit l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

Madame le Maire, propose de poursuivre cette démarche par une étude portant sur 3 volets :

- Audit des pratiques (formation des agents...)
- Plan de gestion différenciée (entretien, aménagement, amélioration...)
- Etude spécifique pour le cimetière communal

Cette étude est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 70 % par la Communauté de Communes de Bruyères – Vallons des Vosges.

**Question de Michel ULRICH :**

Actuellement comment est entretenu le cimetière communal ?

**Réponse :**

Seuls, les cimetières et les terrains de sports n'entrent pas dans les dispositions de la loi zéro phyto. Cependant la commune a opté pour le choix d'un prestataire habilité à réaliser cet entretien (utilisation de produits phytosanitaires deux fois par an).

Madame le Maire soumet au vote le plan de gestion différenciée et l'audit :

***Accepté à l'unanimité***

Madame le Maire soumet au vote l'étude spécifique pour le cimetière communal :

## **2 absentions**

### **2. Locations de biens communaux.**

Trois propositions ont été reçues : Deux concernant la location du terrain de l'ancienne déchetterie et l'autre pour la location de l'ancien atelier communal.

#### Terrain de la déchetterie :

Monsieur FILALI Noureddine, habitant rue de la Vologne à Lépages-sur-Vologne souhaite louer le terrain de la déchetterie afin de vendre des véhicules d'occasion.

Ce terrain après visite sur site correspondait parfaitement à cette activité au lieu et place d'un terrain qu'il avait envisagé d'acquérir à l'arrière des cités de la rue de la Vologne à Lépages-sur-Vologne.

L'Association Energie et Jardins du Cœur, dont le siège est 3, rue de la Bure à Lépages-sur-Vologne souhaite louer, à titre gracieux, ce terrain afin d'entreposer du bois.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'établissement d'un contrat de location (bail professionnel) au profit de Monsieur FILALI Noureddine pour une durée de 6 ans reconductible pour la somme de 100 €/mois à compter du 01 février 2018.**

Charge à Monsieur FILALI Noureddine, des raccordements EDF et Télécom .

Le terrain exploité ne devra pas faire l'objet de pollution du sol par des huiles ou autres produits toxiques.

#### Ancien atelier communal, rue des Pins :

Monsieur Ludovic LEROY, artisan et habitant rue de la Vologne à Lépages-sur-Vologne, souhaite louer l'ancien local communal en vue d'entreposer du matériel dans ce local d'environ 150 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'établissement d'un contrat de location et d'un état des lieux (toiture en fibrociment à base d'amiante) au profit de Monsieur Ludovic LEROY pour une durée de 6 ans reconductible pour la somme de 100 €/mois.**

### **3 Demandes exceptionnelles de subvention.**

Madame le Maire soumet à la décision du conseil municipal, un courrier de l'Amicale des Anciens de l'Afrique du Nord, pour une demande de subvention exceptionnelle, dans le cadre du programme de sorties scolaires des écoles de Lépages –sur-Vologne, Deycimont et La Neuveville-devant-Lépages afin de sensibiliser les élèves de CM2 (classes de Madame Webert et Benoît) aux hauts lieux de la guerre 14 – 18 (musée- mémorial du Linge dans les Vosges alsaciennes) dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

Coût de la sortie : 500 € (200 € reste à charge de l'Association)

**Accepté à l'unanimité pour une subvention exceptionnelle de 100 €**

Madame le Maire soumet à la décision du conseil municipal, un courrier du Vélo Sprint d'Anould précisant les raisons du surcoût de la manifestation cycliste prévue de 22 avril 2018 à Lépages-sur-Vologne.

En raison de la logistique apportée les années précédentes, le conseil municipal :

**Accepté à l'unanimité pour une subvention exceptionnelle de 50 €.**



#### 4 Questions et communications diverses.

##### Travaux de réfection de l'orgue de l'église :

Le financement participatif de l'orgue atteint 3 645 € au 3 janvier 2018.

Un concert de guitare avec ARNO GRIMMER, organisé par la municipalité, est prévu le samedi 17 mars 2018 à 20h30 à l'église de Lépages-sur-Vologne.

Le cachet demandé à la commune est 200 € (au lieu de 400 €) + frais de déplacement.

La recette des entrées fixées à 5 € sera entièrement reversée à la régie pour la restauration de l'orgue

Le Quatuor à cordes HANSON se produira également à l'église de Lépages-sur-Vologne le samedi 12 mai 2018.

Le cachet révisé demandé à la commune est de 200 € x 4 musiciens + frais de déplacement.

Le prix d'entrée sera fixé à 8 € par personne et gratuit pour les enfants.

Une demande de subvention sera demandée auprès de la Communauté de Communes de Bruyères – Vallons des Vosges.

##### Tambouille 2018 :

Le festival TABOUILLE aura lieu à Lépages-sur-Vologne le samedi 28 juillet 2018.

Un camping sera prévu aux abords du site à cette occasion.

Six communes sont également intéressées par ce festival qui se déroulera du 27 juillet au 4 août 2018 qui fêtera son 10<sup>ème</sup> anniversaire.

##### Travaux rue de Bellevue :

Le marché des travaux de la rue de Bellevue, des Pins et des Capucines a été notifié le 17 janvier 2018.

Début des travaux : Avril 2018

Durée des travaux : 17 semaines

Ces travaux seront réalisés par tronçons afin d'éviter au maximum une gêne des riverains.

Une réunion publique d'information aura lieu le 23 février 2018 au Rendez-vous des Villageois à ce sujet.

##### SRPI de Lépages-sur-Vologne – Deycimont :

Une rencontre est prévue avec le Maire de Deycimont et l'inspection académique qui serait susceptible de fermer à la rentrée scolaire de septembre 2018, une classe de maternelle du SRPI.

##### Recherche de bénévoles :

La commune de Docelles souhaite créer un MARPA (Maisons d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) avec des services à la personne, recherche des bénévoles pour effectuer une enquête auprès des habitants de Lépages-sur-Vologne pour savoir si des personnes seraient intéressées par ce type de logement.

##### Affouages :

La commission « forêt » a attribué 16 lots d'affouages pour l'année 2017-2018.

6 lots de hêtres coupés et 10 lots d'aubier de chêne ont été tirés au sort par les affouagistes.

Ces affouages sont en cours et pour certains déjà terminés.

La tempête de ces derniers jours a malmené au lieudit « Champ des Aulnes » un gros hêtre qui nécessite sa coupe. D'autres dégâts ont été répertoriés par l'ONF.

Deux demandes ont été reçues en mairie afin de procéder à leur enlèvement.

Accord pour Monsieur Gaëtan THOUVENOT et Monsieur Jules CROUVISIER pour un lot chacun.

Monsieur Gérard VILLEMIN signale également des dommages dans la parcelle n° 21 à Palhieu.



### Etude diagnostique des réseaux d'eau potable :

La société PAPERI procède actuellement à la 1ere phase qui consiste à réaliser un état des lieux du système d'alimentation en eau potable sur l'ensemble de la commune (captages, réservoir, interconnexion, bouches à clefs, compteurs individuels, etc....).

Dominique PREVOT signale que le technicien chargé de ce relevé dépose le questionnaire sans attendre que le propriétaire lui ouvre la porte.

D'autres voix s'élèvent pour remarquer également un manque de « courtoisie ».

Madame le maire remontera l'information à la société PAPERI.

### Fontaine à boule :

La fontaine à boule a été livrée vendredi 19 janvier 2018.

Elle a été installée provisoirement sur le parking en face de la gare

L'emplacement définitif reste à définir.

Les quatre arbres de la place, dont les racines déforment le sol, seront coupés la semaine prochaine.

### Divers :

Hervé LAHAYE demande si le jour peut être rajouté sur les convocations du conseil municipal ?

Réponse : oui

Jean Paul JACQUOT signale des poubelles qui ne sont pas retenues (emplacements non stabilisés) rue des Sources.

Réponse : Ce même problème existe au carrefour de la rue de Bellevue et au lotissement de Hadrange.

Contact sera pris auprès du SICOVAD pour régler ces problèmes.

### Rappel :

Vœux du maire le samedi 27 janvier à 17h30 à l'école primaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21h45

